

LE BUDGET DE L'ÉTAT VOTÉ POUR 2015

en quelques chiffres

(Loi de finances initiale)



Évaluation des recettes perçues par l'État en 2015

(art. 49 de la loi de finances initiale pour 2015)

en millions €

RECETTES FISCALES (BUDGET GÉNÉRAL)

Impôt sur le revenu (produit net)	68 949
Impôt sur les sociétés (produit net)	33 729
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	14 010
Taxe sur la valeur ajoutée (produit net)	142 621
Autres contributions fiscales	19 782

Total des recettes fiscales nettes (A) **279 091**

RECETTES NON FISCALES (BUDGET GÉNÉRAL)

Dividendes et recettes assimilées	5 885
Produits du domaine de l'État	1 924
Produits de la vente de biens et services	1 166
Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	931
Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	1 174
Divers	3 154

Total des recettes non fiscales (B) **14 234**

RECETTES NETTES AVANT PRÉLÈVEMENTS (A+B) **293 325**

PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES DE L'ÉTAT

<i>Prélèvements au profit des collectivités territoriales</i>	<i>50 729</i>
<i>Prélèvements au profit de l'Union européenne</i>	<i>20 742</i>

Total des prélèvements sur recettes (C) **71 471**

FONDS DE CONCOURS (D) **3 925**

TOTAL DES RECETTES NETTES DU BUDGET GÉNÉRAL (A+B-C+D) **225 779**

BUDGETS ANNEXES (y compris fonds de concours) **2 356**

COMPTES SPÉCIAUX **182 755**

Tableau de l'équilibre budgétaire de l'État pour 2015

(art. 49 de la loi de finances initiale pour 2015)

en millions €

BUDGET GÉNÉRAL

RESSOURCES :

Recettes fiscales brutes	378 566
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	99 475
Total des recettes fiscales nettes	279 091
Recettes non fiscales	14 234
Recettes résultant de fonds de concours	3 925
<i>A déduire : Prélèvements au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne</i>	71 471
Total des ressources nettes du budget général (A)	225 779

CHARGES :

Dépenses relatives aux missions	395 570
Dépenses correspondant aux fonds de concours	3 925
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	99 475
Total des charges nettes du budget général (B)	296 095

SOLDE DU BUDGET GÉNÉRAL (C=A-B) - 74 241

BUDGETS ANNEXES

Ressources (y compris fonds de concours)	2 377
Dépenses (y compris sur fonds de concours)	2 361
Solde des budgets annexes (D)	16

COMPTES SPÉCIAUX

RESSOURCES :

Ressources affectées (<i>aux comptes d'affectation spéciale</i>)	69 510
Remboursements des prêts et avances (<i>comptes de concours financiers</i>)	113 245
Excédent net des comptes de commerce et des comptes d'opérations monétaires	225
Ressources totales des comptes spéciaux (E)	182 980

CHARGES :

Dépenses relatives aux missions des comptes d'affectation spéciale	68 906
Dépenses relatives aux missions des comptes de concours financiers	114 261
Charges des comptes spéciaux (F)	183 167
Solde des comptes spéciaux (G = E-F)	- 187

SOLDE DU BUDGET DE L'ÉTAT (C+D+G) - 74 412

Crédits de paiement ouverts par mission en 2015 *

(art. 50, 51 et 52 de la loi de finances initiale pour 2015)

en millions €

MISSIONS DU BUDGET GÉNÉRAL

Action extérieure de l'État	2 957
Administration générale et territoriale de l'État	2 898
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	2 923
Aide publique au développement	2 798
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	2 741
Conseil et contrôle de l'État	636
Crédits non répartis	14
Culture	2 596
Défense	36 791
Direction de l'action du Gouvernement	1 243
Écologie, développement et mobilité durables	7 289
Économie	1 785
Égalité des territoires et logement	13 407
Engagements financiers de l'État	45 220
Enseignement scolaire	66 404
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	11 214
Immigration, asile et intégration	652
Justice	7 894
Médias, livre et industries culturelles	715
Outre-mer	2 062
Politique des territoires	746
Pouvoirs publics	988
Recherche et enseignement supérieur	25 893
Régimes sociaux et de retraite	6 414
Relations avec les collectivités territoriales	2 816
Remboursements et dégrèvements	99 475
Santé	1 201
Sécurités	18 223
Solidarité, insertion et égalité des chances	15 739
Sport, jeunesse et vie associative	468
Travail et emploi	11 368
Total pour le budget général (A)	395 570

* Les crédits autorisés par la loi de finances sont constitués :

- d'autorisations d'engagement (AE) ;
- de crédits de paiement (CP).

Les informations du présent document ne portent que sur les CP, qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées, au cours de l'année 2015, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AE autorisées.

MISSIONS DE BUDGETS ANNEXES

Contrôle et exploitation aériens	2 151
Publications officielles et information administrative	189

Total pour les budgets annexes (B) **2 340**

MISSIONS DE COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

Aides à l'acquisition de véhicules propres	242
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	1 377
Développement agricole et rural	147
Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale	377
Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage	1 491
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	521
Gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien, des systèmes et des infrastructures de télécommunications de l'État	2 167
Participation de la France au désendettement de la Grèce	433
Participations financières de l'État	5 000
Pensions	56 842
Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs	309

Total pour les comptes d'affectation spéciale (C) **68 906**

MISSIONS DE COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

Accords monétaires internationaux	-
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	7 439
Avances à l'audiovisuel public	3 667
Avances aux collectivités territoriales	101 472
Prêts à des États étrangers	1 482
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	201

Total pour les comptes de concours financiers (D) **114 261**

TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) OUVERTS POUR L'ENSEMBLE DES MISSIONS DE L'ÉTAT (A+B+C+D)**581 077**

Évaluation des CP à ouvrir en raison des fonds de concours **3 946**

Dont :

- missions du budget général	3 925
- missions de budgets annexes	21

TOTAL GÉNÉRAL (CP ouverts + CP prévisibles sur fonds de concours)**585 023**

Plafonds des autorisations d'emplois pour 2015 *

(art. 54 de la loi de finances initiale pour 2015)

EMPLOIS INSCRITS AU BUDGET GÉNÉRAL (répartis par ministère)

Affaires étrangères et développement international	14 201
Affaires sociales, santé et droits des femmes	10 305
Agriculture, agroalimentaire et forêt	31 035
Culture et communication	10 958
Défense	265 846
Écologie, développement durable et énergie	31 642
Économie, industrie et numérique	6 502
Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche	983 831
Finances et comptes publics	139 504
Intérieur	278 591
Justice	78 941
Logement, égalité des territoires et ruralité	12 807
Outre-mer	5 309
Services du Premier ministre	10 268
Travail, emploi et dialogue social	9 750

Total pour le budget général **1 889 490**

BUDGETS ANNEXES

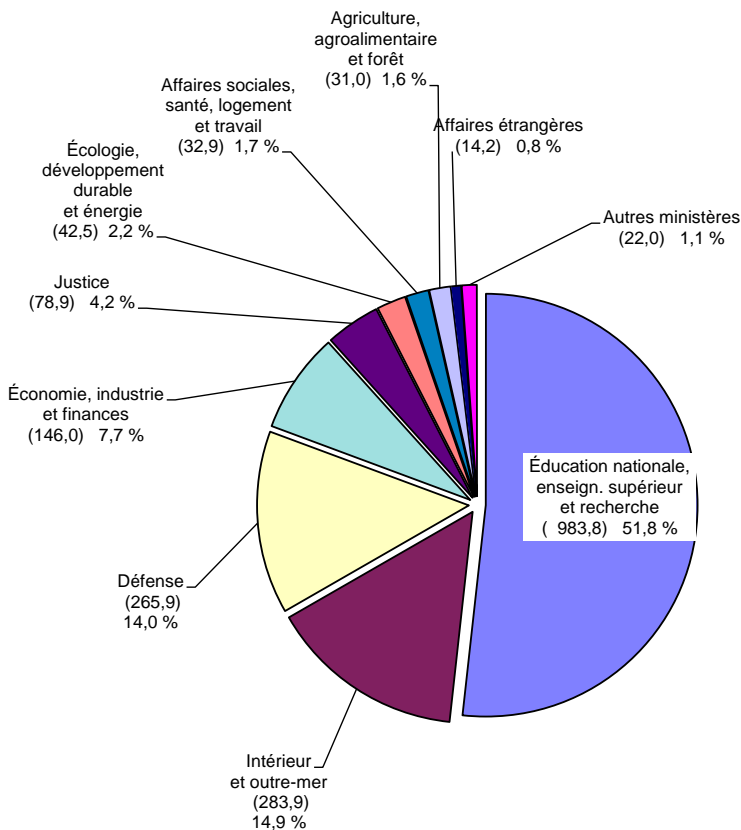
Contrôle et exploitation aériens	10 827
Publications officielles et information administrative	782

Total pour les budgets annexes **11 609**

TOTAL GÉNÉRAL **1 901 099**

* Les plafonds d'emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT) ; ils sont établis :
- par ministère pour ce qui concerne le budget général ;
- par budget annexe.

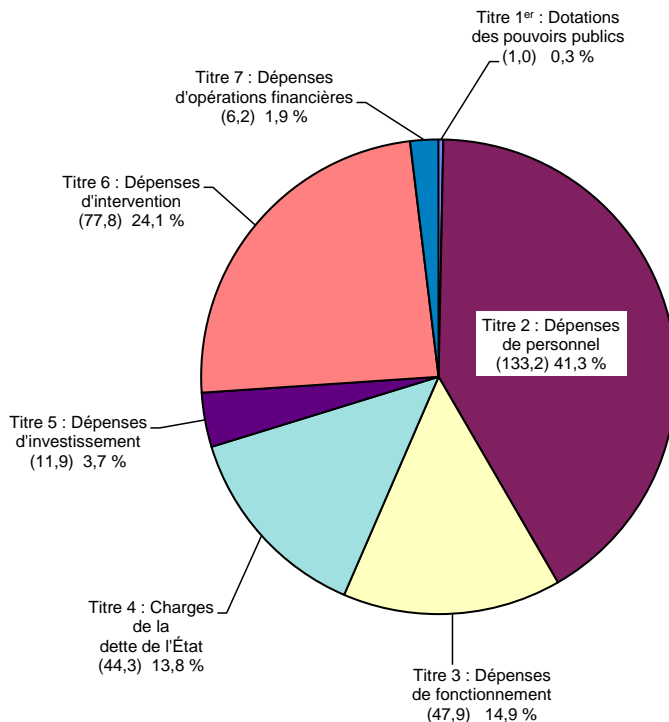
Répartition des 1 901 099 emplois de l'État autorisés pour 2015 *



* Dans le graphique, l'unité de dénombrement des emplois de chaque ministère est le millier d'équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Outre les 1 901 099 ETPT de l'État, le budget de l'État finance indirectement, en totalité ou en partie, environ 398 000 équivalents temps plein (ETP) des opérateurs de l'État (art. 55 de la loi de finances initiale pour 2015), notamment les ETP des universités et grandes écoles (environ 160 000), ceux des établissements publics de recherche (75 000), ceux de Pôle emploi (47 000), ainsi que ceux des secteurs de l'agriculture, agroalimentaire et forêt (15 000) et de la culture (15 000).

Analyse par nature des charges budgétaires de l'État pour 2015 *



* Selon les titres définis par l'art. 5 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Le présent graphique répartit entre titres 322,3 milliards d'euros de dépenses autorisées, qui correspondent au total des crédits ouverts en loi de finances initiale pour 2015 au budget général (395,6 Md€) et sur comptes d'affectation spéciale (68,9 Md€), diminué de 99,5 milliards d'euros de dépenses de remboursements et dégrèvements d'impôts et de 42,7 milliards d'euros de crédits inscrits à la fois au budget général et au compte d'affectation spéciale relatif aux Pensions.

Document réalisé
par le bureau des lois de finances et la cellule communication
de la direction du BUDGET
- Mars 2015 -